



1275 Chésereux, le 29 août 2006

MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Tél. 022 369 90 40

Fax 022 369 90 49

E-mail: greffe@cheserex.ch

Internet: <http://www.cheserex.ch>

PRAVIS MUNICIPAL 3/2006 DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article 16 du règlement du Conseil communal de Chésereux précise, sous chiffre 8, qu'il est dans ses attributions d'accorder à la Municipalité l'autorisation de plaider, voire l'autorisation générale de plaider pour la durée de la législature. La Municipalité s'engage, d'ores et déjà, à communiquer au Conseil communal toute procédure importante qu'elle serait amenée à entreprendre pour sauvegarder les intérêts de la commune.

Par mesure de simplification administrative et afin de régler le plus rapidement possible tout problème qui pourrait survenir, la Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder, pour la législature 2006-2011, une autorisation générale de plaider.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 21 septembre 2006
- vu le préavis de la Municipalité n° 3/2006
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

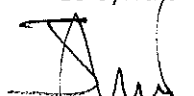
Décide

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2006-2011, une autorisation générale de plaider.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2006.

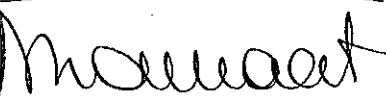
Au nom de la Municipalité

Le Syndic


J. Ansermet



La Secrétaire


F. Monnaert